

Délai d'opposition: 29 septembre 1975

Arrêté fédéral
concernant la conclusion d'un accord entre
la Confédération suisse et
l'Association internationale de développement (IDA)
relatif à un prêt de 200 millions de francs

(Du 20 juin 1975)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 8, 85, chiffres 5 et 6, et 102, chiffres 8 et 9, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 5 février 1975¹⁾,

arrête:

Article premier

Le Conseil fédéral est autorisé à conclure et à ratifier un accord avec l'Association internationale de développement (IDA) relatif à l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs à cette association, selon le texte ci-joint²⁾.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au référendum en matière de traités internationaux.

¹⁾ FF 1975 I 459

²⁾ Publié dans la FF 1975 I 476

Ainsi arrêté par le Conseil national

Berne, le 20 juin 1975

Le président, **Simon Kohler**

Le secrétaire, **Koehler**

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats

Berne, le 20 juin 1975

Le président, **Oechslin**

Le secrétaire, **Sauvant**

22444

Date de publication: 30 juin 1975

Délai d'opposition: 29 septembre 1975

Arrêté fédéral concernant la conclusion d'un accord entre la Confédération suisse et l'Association internationale de développement (IDA) relatif à un prêt de 200 millions de francs (Du 20 juin 1975)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1975
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.06.1975
Date	
Data	
Seite	193-194
Page	
Pagina	
Ref. No	10 101 209

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.